

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1858.

Prorogation de la loi du 1^{er} mars 1851 concernant le tarif des correspondances télégraphiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi qui a pour objet de proroger, jusqu'au 1^{er} mai 1860, les pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi du 1^{er} mars 1851, en ce qui concerne le tarif des correspondances télégraphiques.

La loi du 1^{er} mars a été prorogée d'année en année, sans que les circonstances aient permis, jusqu'à présent, de soumettre à la Législature des bases définitives d'un tarif permanent.

Les correspondances internationales forment la majeure partie du mouvement télégraphique en Belgique. L'époque où ces correspondances seront taxées d'après les dispositions fixes et uniformes n'est pas encore prochaine. La dernière convention internationale a été conclue à Paris le 29 décembre 1855; ses principes ont été appliqués depuis le 15 mai 1856 à l'intérieur, et dans les relations de la Belgique avec la France, l'Espagne, la Suisse et les États Sardes. Les améliorations qui en résultent pour le public ont été détaillées dans l'Exposé des motifs de la loi de prorogation du 19 avril. (Document n^o 199, session de 1855-1856.) Ces améliorations ont été admises en partie par les compagnies qui exploitent les télégraphes du royaume-uni d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Pour les relations avec les États de l'Union austro-germanique et les États limitrophes, les correspondances sont restées sous le régime de la convention du 29 juin 1855. Cette convention doit être soumise à une révision en juillet prochain. Celle du 29 décembre 1855 doit également être révisée sous peu. Si, comme il faut l'espérer, les deux conventions sont modifiées de manière à se rapprocher dans la plupart de leurs dispositions, les mesures, adoptées de commun accord, pourront être appliquées, tant aux services internationaux qu'au service intérieur, et conduire à de nouvelles simplifications, à de nouveaux progrès.

En résumé, la tarification télégraphique n'est pas une question locale, c'est une question qui est subordonnée aux améliorations qui se réalisent dans tous les États

qui sont dotés de ces admirables relations. On ne doit pas perdre de vue, en effet, que la télégraphie a résolu, dès son origine, d'une manière à peu près complète, l'un des problèmes les plus difficiles de l'administration publique, à savoir : l'association de tous les États du continent à un système uniforme.

Il résulte de là une sorte de solidarité et d'obligation à suivre le progrès, quel que soit son origine. Quelques années encore sont donc indispensables pour apprécier ce qu'on peut obtenir de l'extension des lignes et de l'amélioration du service, dans toutes les parties du continent. C'est ce qui m'engage à prolonger jusqu'au 1^{er} mai 1860, le délai pour lequel le Gouvernement demande la continuation des pouvoirs que vous lui avez accordés.

Les résultats obtenus en 1856, et que je vais avoir l'honneur de faire connaître à la Législature, sont de nature à justifier sa confiance.

Les relations à l'intérieur et avec l'étranger n'ont pas été modifiées d'une manière importante, quant au nombre de bureaux. Les bureaux belges autorisés à recevoir des dépêches privées sont les mêmes qu'en 1855. En voici la liste :

Bruxelles (nord),	Bruges,	Liège,	Floreffe,
Bruxelles (midi),	Ostende,	Pepinster,	Namur,
Vilvorde,	Deynze,	Spa,	Jurbise,
Malines,	Courtrai,	Verviers,	Ath,
Anvers (station),	Mouscron,	Braine-le-Comte,	Leuze,
Anvers (bourse),	Tournai,	Manage,	Grammont,
Termonde,	Louvain,	Gosselies,	Mons,
Alost,	Tirlemont,	Marchiennes,	Jemmapes,
Wetteren,	Landen,	Charleroy,	Saint-Ghislain,
Gand,	Saint-Trond,	Chatelineau,	Quiévrain.
Aeltre,	Hasselt,	Tamines,	
Bloemednael,	Ans,	Moustier,	

Ces bureaux sont en relation avec 1,420 bureaux étrangers, savoir :

Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande	525
Union austro-germanique	385
France	145
Pays-Bas	39
Espagne	15
Suisse	101
Sardaigne	66
Duché de Modène	4
Duché de Parme	2
Duché de Toscane	13
États de l'Église	7
Royaume de Naples	9
Danemark	13
Suède	38
Norwège	22
Russie	21
Turquie	19
	<hr/>
	1,420

En 1855, l'on ne comptait que 1,050 bureaux étrangers; il y a 370 bureaux nouvellement ouverts, mais ils sont de peu d'importance.

I. SERVICE INTÉRIEUR (Tableau A.)

En 1855, 17,279 dépêches ont été échangées entre les bureaux belges et ont produit fr. 52,211-50, soit, en moyenne, fr. 3-02 par dépêche.

En 1856, il y a eu 52,862 dépêches, soit 90 p. % en plus, et fr. 71,286-60; soit, en moyenne, par dépêche fr. 2-14 ou 29 p. % en moins.

Cette diminution dans le produit moyen de la dépêche provient de l'application aux relations à l'intérieur des tarifs du traité de Paris, la presque totalité de ces relations sont taxées à 1-50 par dépêche simple, au lieu de fr. 2-50 et 5 francs (prix de l'ancien tarif).

Nous rappellerons les résultats des cinq années précédentes, pour faire apprécier la progression du mouvement et de la recette.

ANNÉES.	NOMBRE DE DÉPÊCHES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE.
1852	9,807	31,748	3.24
1853	14,139	46,500	3.27
1854	16,719	55,025	3.17
1855	17,279	52,212	3.02
1856	52,862	71,286	2.14

II. SERVICE INTERNATIONAL, LE TRANSIT EXCEPTÉ. (Tableau B.)

Les bureaux belges ont expédié, en 1855, 18,556 dépêches à l'étranger; recette (part belge). fr. 77,233 »

Ils en ont reçu 16,369 dépêches; recette 69,977 50

Ensemble 34,725 dépêches internationales qui ont produit. fr. 147,210 50

Produit moyen d'une dépêche : fr. 4-24.

En 1856, il y a eu 22,997 dépêches expédiées; recette, fr. 83,084-59 et 22,578 dépêches reçues; recette, fr. 81,471-56.

Ensemble 45,575 dépêches, soit 50 p. % en plus et fr. 166,555-95, soit 15 p. % en plus.

Produit moyen d'une dépêche, fr. 3-67, soit 13 p. % en moins.

Voici les résultats des cinq dernières années :

ANNÉES.	NOMBRE DE DÉPÊCHES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE.
1852	10,103	64,750 »	6.41
1853	20,636	96,793 »	4.68
1854	29,492	128,378 »	4.35
1855	34,723	147,211 »	4.24
1856	43,373	166,353 93	3.67

III. TRANSIT. (Tableau C.)

En 1853, 9,429 dépêches ont transité par les lignes belges et ont produit fr. 58,437-73 ; soit, en moyenne fr. 6-19.

En 1856, 21,036 dépêches en transit, soit 123 p. % en plus ; produit total fr. 100,769-77, soit 73 p. % en plus ; moyenne, fr. 4-79 par dépêche, soit 22 p. % en moins.

Résultat des cinq dernières années :

ANNÉES.	NOMBRE DE DÉPÊCHES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE.
1852	7,507	67,403 »	9.22
1853	17,233	129,688 »	7.59
1854	14,204	99,852 »	7.05
1855	9,429	58,437 »	6.19
1856	21,036	100,769 77	4.79

Le tableau ci-après fournit le total des recettes et du mouvement des cinq derniers exercices pour l'ensemble du service :

EXERCICES.	MOUVEMENT.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE.
1852	27,217	165,901 »	6.02
1853	52,030	272,785 »	5.21
1854	60,415	281,233 »	4.66
1855	61,433	257,860 »	4.21
1856	99,273	338,612 51	3.41

L'exercice 1856 offre donc, relativement à l'exercice 1855, une augmentation de 61 p. % dans le nombre de dépêches et une augmentation de recettes de 51 p. %.

La recette n'a pas augmenté dans la même proportion que le mouvement, à cause des réductions de taxe signalées plus haut, à l'intérieur et dans les relations avec la France, la Suisse, l'Espagne et les États Sardes, par suite de l'adoption de la convention du 29 décembre 1855, dont les dispositions ont été appliquées pendant sept mois et demi.

Toutefois, il est incontestable que ces réductions de taxe ont procuré au public de grands avantages, tout en donnant des résultats satisfaisants pour le Trésor.

Les proportions dans lesquelles le service intérieur, le service international et le transit contribuent au mouvement et à la recette sont indiquées par le tableau suivant :

INDICATION DES SERVICES.	1852		1853		1854		1855		1856	
	Mouvement.	Recettes.								
Intérieur.....	56	19 1/2	27	17	27 3/4	18 7/8	25	20	55	21
International.....	57	59 1/2	59 1/2	35	48 3/4	45 3/8	56 1/2	37 1/2	46	49
Transit.....	27	41	55 1/2	48	25 7/8	55 1/8	15 1/2	22 1/2	21	50
Totaux....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau *D* permet de comparer entre eux les bureaux et les frontières belges en raison du nombre de dépêches expédiées et reçues; nous donnons ici leur classement par ordre d'importance pour 1855 et 1856.

N° d'ordre.	1855		N° d'ordre.	1856	
	BUREAUX ET FRONTIÈRES.	Mouvement.		BUREAUX ET FRONTIÈRES.	Mouvement.
1	Anvers	25,927	1	Anvers	40,469
2	Bruxelles	24,555	2	Bruxelles	54,595
3	Allemagne.	14,606	5	Allemagne.	26,548
4	France	14,097	4	France	25,006
5	Pays-Bas	12,575	5	Angleterre	21,770
6	Angleterre.	12,507	6	Pays-Bas	16,525
7	Gand	4,240	7	Gand	8,198
8	Liège	2,451	8	Liège	4,754

Nos d'ordre.	1855		Nos d'ordre.	1856	
	BUREAUX ET FRONTIÈRES.	Mouvement.		BUREAUX ET FRONTIÈRES.	Mouvement.
9	Ostende	4,568	9	Mons	2,160
10	Mons	4,164	10	Ostende	2,077
11	Louvain	4,116	11	Louvain	1,977
12	Verviers	928	12	Verviers	1,856
13	Courtrai	857	13	Courtrai	1,812
14	Namur	743	14	Charleroi	1,418
15	Tournai	727	15	Bruges	1,594
16	Bruges	717	16	Tournai	1,569
17	Charleroi	695	17	Namur	1,505
18	Termonde	681	18	Termonde	963
19	Malines	585	19	Malines	807
20	Quiévrain	245	20	Tirlemont	550
21	Tirlemont	252	21	Quiévrain	269
22	Divers	2,176	22	Divers	5,148

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

CLASSEMENT DES DÉPÊCHES PAR RAPPORT AU NOMBRE DE MOTS.

RELATIONS SOUMISES A LA CONVENTION DU 29 JUIN 1855.

Exercice 1856.

Dépêches de 1 à 25 mots	63,962	ou	96 p. %
Id. de 26 à 50 id.	2,332	ou	5 p. %
Id. de 51 à 100 id.	395	ou	$\frac{3}{10}$ p. %
Id. au delà de 100 id.	96	ou	$\frac{2}{10}$ p. %
	<u>66,785</u>		<u>100</u>

RELATIONS SOUMISES A LA CONVENTION DU 29 DÉCEMBRE 1855.

Dépêches de 1 à 15 mots	21,019	ou	65 p. %
Id. de 16 à 20 id.	5,455	ou	17 p. %
Id. de 21 à 25 id.	3,376	ou	10 p. %
Id. au delà de 25 id.	2,630	ou	8 p. %
	<u>32,480</u>		<u>100</u>

La réduction à quinze mots de la dépêche simple, indépendamment de l'adresse, avec diminution correspondante des taxes, est éminemment favorable au public, puisque quinze mots suffisent pour la plupart des communications.

La longueur moyenne des dépêches a été de vingt mots, indépendamment de l'adresse qui n'est plus taxée.

Sous le rapport de la nature des correspondances, les dépêches sont classées dans la proportion suivante :

Communication des gouvernements	2 p. %;
Nouvelles de bourse	35 id.
Transactions commerciales	40 id.
Correspondance des journaux	8 id.
Affaires privées	15 id.

Sur les 99,273 dépêches transmises par les lignes belges, il y avait :

1,947	dépêches avec réponse payée d'avance ;
344	id. urgentes payant triple taxe ;
114	id. avec répétition ou collationnement ;
94	id. avec copie à délivrer en Belgique ;
8	id. avec accusé de réception ;
4	id. taxées de nuit ;
13,880	id. reçues et transmises, pendant la nuit, au bureau de Bruxelles.

Ce dernier chiffre ne s'élevait, en 1855, qu'à 1,050 dépêches. Le service de nuit a donc pris une extension considérable, dont chacun appréciera l'immense importance, en songeant que précédemment une quantité de dépêches étaient arrêtées dans leur parcours par la clôture des grands bureaux internationaux, et retardaient le lendemain la transmission des dépêches de jour.

Il faut remarquer que les correspondances internationales et en transit occupent presque seules ce service. Bien que le bureau central accepte, pendant toute la nuit, les dépêches qui seraient présentées à Bruxelles, même pour l'étranger, le nombre de ces dépêches ne s'est pas élevé à plus de quatre sur le mouvement total de l'année.

Il n'y a donc pas lieu, jusqu'à présent, de faire les frais d'un service de nuit dans d'autres bureaux télégraphiques du pays.

Les communications, échangées entre les stations du chemin de fer pour le service de l'administration, ont atteint, pendant l'exercice 1856, le nombre de 45,666.

Ces dépêches de service peuvent être réparties comme suit :

Mouvement du matériel	49
Colis égarés ou dévoyés	10
Services divers du chemin de fer	24
Service des télégraphes	16
	<hr/>
	100

La longueur moyenne d'une dépêche de service a été de dix-sept mots, y compris l'adresse.

L'administration s'est préoccupée aussi d'établir le contrôle le plus sévère sur l'exactitude des transmissions.

Toutes les erreurs, quelque insignifiantes qu'elles soient, sont relevées journellement par le service central, qui les frappe d'une amende à charge de l'employé en défaut. Ce contrôle est d'une grande importance pour l'amélioration du service.

Il y a lieu d'espérer, Messieurs, que les résultats favorables que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous les yeux de la Législature, s'amélioreront encore. Le service des télégraphes, comme tous ceux qui relèvent de mon Département, se préoccupe incessamment des moyens de perfectionner ce qui existe et de satisfaire mieux encore aux justes exigences du public.

*Le Secrétaire Général chargé par intérim du Département
des Travaux Publics,*

PARTOES.

PROJET DE LOI.




ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salus.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1860.

Donné à Laeken, le 15 janvier 1858.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Secrétaire Général chargé par intérim du
Département des Travaux Publics,*

PARTOES.

(9)

TABLEAU C.

**Tableau du mouvement et de la recette des dépêches en transit par la
Belgique, pendant l'année 1856.**

Tableau du mouvement et de la recette des dépêches

PAYS D'ORIGINE.	PAYS DE									
	PAYS-BAS.		ANGLETERRE.		FRANCE.		SUISSE.		ÉTATS SARDDES	
	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.
Pays-Bas.....	»	»	20	103 »	2,046	10,333 »	8	40 »	6	30 »
Angleterre	258	1,245 »	»	»	2,127	11,087 75	1	10 »	15	70 »
France.....	1,921	9,776 50	74	191 »	»	»	»	»	»	»
Suisse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
États sardes	119	605 »	1	2 50	»	»	»	»	»	»
Espagne	110	530 »	5	14 50	»	»	»	»	»	»
Allemagne	3	25 »	1,090	21,202 16	252	1,293 »	»	»	»	»
Suède, Norwége, Danemark..	»	»	55	244 24	19	103 »	»	»	»	»
Italie (par l'Allemagne).....	1	5 »	5	8 74	»	»	»	»	»	»
Russie	2	13 »	2,541	10,469 99	22	115 »	»	»	»	»
Turquie	»	»	28	250 »	»	»	»	»	»	»
	2,596	12,221 50	7,613	52,468 13	4,466	22,937 75	9	50 »	19	100 »

en transit par la Belgique, pendant l'année 1856.

DESTINATION.												TOTAUX.	
ESPAGNE.		ALLEMAGNE.		DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE.		ITALIE.		RUSSIE.		TURQUIE.		Dépêches.	Recette.
Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.		
176	940 »	115	570 »	4	20 »	1	5 »	7	55 »	»	»	2,581	12,100 »
120	641 50	2,559	12,056 82	290	1,256 91	10	50 »	874	4,570 66	485	5,000 »	6,715	55,747 64
»	»	1,678	8,927 50	157	710 »	»	»	54	290 »	5	25 »	5,869	19,920 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	5 »	»	»	»	»	»	»	»	»	121	612 50
»	»	18	105 »	»	»	»	»	»	»	»	»	151	669 50
»	»	1	5 »	»	»	»	»	»	»	»	»	5,548	22,527 16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	74	549 24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	15 74
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,565	10,599 99
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	250 »
297	1,586 50	4,569	21,645 52	451	1,966 91	11	55 »	955	4,695 66	488	5,025 »	21,056	100,769 77

TABLEAU D.

Tableau du mouvement d'expédition et de réception, par bureau et par pays d'origine et de destination, pendant l'année 1856.

BUREAUX OU ÉTATS EN RELATION.	SERVICE INTÉRIEUR.			SERVICE INTERNATIONAL.			TRANSIT.			TOTAL GÉNÉRAL.
	NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			
	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	
Bruxelles.....	9,620	9,806	19,426	7,801	7,566	15,167	»	»	»	54,595
Malines.....	378	538	716	54	37	91	»	»	»	807
Anvers.....	8,845	8,457	17,280	11,549	11,840	23,189	»	»	»	40,469
Termonde.....	575	546	921	23	19	44	»	»	»	965
Alost.....	245	141	586	11	15	24	»	»	»	410
Gand.....	2,845	5,765	6,608	929	661	1,590	»	»	»	8,198
Bruges.....	614	624	1,238	89	67	156	»	»	»	1,594
Ostende.....	532	573	1,105	485	489	972	»	»	»	2,077
Courtrai.....	731	825	1,574	164	74	238	»	»	»	1,812
Tournai.....	606	546	1,152	106	111	217	»	»	»	1,569
Louvain.....	1,240	659	1,879	46	52	98	»	»	»	1,977
Tirlemont.....	200	245	445	58	47	85	»	»	»	550
Saint-Trond.....	155	221	576	5	5	8	»	»	»	584
Hasselt.....	121	112	255	»	4	4	»	»	»	257
Liège.....	1,549	1,706	5,255	762	757	1,499	»	»	»	4,754
Spa.....	214	174	388	74	115	187	»	»	»	575
Verviers.....	536	592	1,088	475	295	768	»	»	»	1,836
Manage.....	205	147	352	20	8	28	»	»	»	380
Gosselies.....	624	140	264	9	8	17	»	»	»	181

BUREAUX OU ÉTATS EN RELATION.	SERVICE INTÉRIEUR.			SERVICE INTERNATIONAL.			TRANSIT.			TOTAL GÉNÉRAL.
	NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			
	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	
Marchiennes.....	76	87	165	16	35	49	"	"	"	212
Charleroi.....	640	398	1,258	103	75	180	"	"	"	1,418
Châtelineau.....	155	111	246	8	5	11	"	"	"	287
Namur.....	559	578	1,157	79	87	166	"	"	"	1,503
Ath.....	82	124	206	6	6	12	"	"	"	218
Leuze.....	155	249	582	4	"	4	"	"	"	586
Mons.....	879	937	1,856	195	129	524	"	"	"	2,160
Saint-Gbislain.....	139	162	501	16	28	44	"	"	"	545
Quiévrain.....	155	96	229	24	16	40	"	"	"	269
Divers.....	715	585	1,500	108	55	163	"	"	"	1,465
Pays-Bas.....	"	"	"	5,505	6,241	11,546	2,581	2,506	4,777	16,523
Angleterre.....	"	"	"	5,806	5,654	7,440	6,713	7,615	14,550	21,770
France.....	"	"	"	6,891	5,959	12,850	5,869	4,466	8,555	21,185
Suisse.....	"	"	"	208	169	577	"	9	9	586
États sardes.....	"	"	"	248	265	513	121	19	140	655
Espagne.....	"	"	"	153	199	554	151	297	428	782
Allemagne.....	"	"	"	5,435	5,921	11,554	5,548	4,569	9,717	21,071
Suède, Norwége, Danemarck.	"	"	"	25	107	150	74	451	505	655
Italie.....	"	"	"	29	51	80	4	11	15	95
Russie.....	"	"	"	248	567	613	2,565	955	5,500	5,915
Turquie.....	"	"	"	52	84	116	28	488	516	632
TOTAUX.....	52,862	52,862	65,724	45,575	45,375	90,750	21,036	21,036	42,027	198,564